

Office fédéral des Migrations
Etat major Affaires juridiques
Madame
Chantal Perriard
Quellenweg 6
3003 Berne-Wabern

Berne, le 14 décembre 2009 usam-Ta/cd

Réponse à la procédure de consultation

Approbation des échanges de notes entre la Suisse et l'Union européenne sur la reprise des décisions relatives au Fonds pour les frontières extérieures et à l'accord additionnel avec la Communauté européenne relatif à une participation de la Suisse au Fonds pour les frontières extérieures (développement de l'acquis de Schengen)

Madame,

Nous vous remercions d'avoir requis notre avis sur la procédure de consultation citée en titre. Nous vous prions de trouver ci-après notre prise de position, après consultation des organisations membres de notre Union.

A titre liminaire, il convient de rappeler que la reprise de quatre décisions relatives au Fonds pour les frontières extérieures sont des développements de l'acquis de Schengen auxquels la Suisse s'était engagée à participer lors de la votation "Schengen – Dublin" en 2005, soutenue par l'Union suisse des arts et métiers usam.

L'usam, plus grande organisation économique de notre pays, n'a pas d'objection à formuler sur le principe de la participation de la Suisse au Fonds pour les frontières extérieures. La participation des Etats à ce Fonds est susceptible d'améliorer la sécurité aux frontières extérieures de l'Espace Schengen. Le Fonds commun permettra de financer nombre d'infrastructures et de technologies améliorant ainsi les contrôles aux frontières. Même si ces développements n'ont pas lieu sur son territoire et ses douanes, la Suisse devrait bénéficier directement de leurs effets.

Nous saluons également la mise à disposition d'une allocation annuelle permettant aux Etats de réaliser certains projets. La Suisse n'ayant pas de frontières extérieures à l'espace Schengen, elle dispose toutefois d'aéroports internationaux qui requièrent une attention toute particulière. Cette manne d'environ 4 millions de francs suisses par an pourrait permettre, entre autres, le développement de projets visant à améliorer les contrôles ainsi que la sécurité aéroportuaire, ce qui va dans le sens de l'article constitutionnel récemment accepté par le peuple.

Nous relevons cependant que la participation de la Suisse au Fonds pour les frontières extérieures entraînera d'importantes contraintes en matière de ressources en personnel et nous encourageons le Conseil fédéral à se pencher sans plus attendre sur cette question.

En cas de non-reprise du Fonds pour les frontières extérieures, la procédure spéciale prévue dans l'accord d'association à Schengen pourrait être appliquée, à savoir la suspension ou, en dernier recours, la cessation de la coopération Schengen, ce qui n'est pas souhaitable.

En vous remerciant d'ores et déjà de l'attention que vous prêtez à nos remarques, et en vous remerciant de l'occasion que vous nous avez offerte de nous prononcer sur cet objet, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.

Union suisse des arts et métiers usam



Rudolf Horber
Chef économiste



Marco Taddei
Vice-directeur